



MEMO Pièce justificative www.registre-coproprietes.gouv.fr



Conditions de validité de la pièce justificative

- La pièce justificative permet l'immatriculation ou le rattachement d'une copropriété
- Le document doit être unique, au format PDF et d'une taille inférieure à 5MO
- A chaque refus le registre vous envoie un courriel contenant le(s) motif(s) de refus et les modifications à apporter à votre demande
- Vous avez 3 tentatives par demande d'immatriculation et/ou demande de rattachement avant que celle-ci ne soit définitivement refusée (il vous faut alors procéder à la réalisation d'une nouvelle demande)
- Un courriel d'accusé de réception de votre demande, puis un courriel de confirmation vous sont envoyés lorsque celle-ci a été validée

Quand dois-je joindre une pièce justificative ?	Type de pièce	Conditions
I Immatriculation initiale par son représentant légal	Contrat de syndic	La pièce doit être lisible et : <ul style="list-style-type: none"> comporter au moins une adresse figurant dans la déclaration d'immatriculation cf. fiche mémo : "Renseigner la (les) adresse(s) d'une copropriété" comporter l'identité des personnes signataires permettre d'identifier les dates de début et de fin du mandat être datée (date du contrat ou du PV) être signée, ou dans le cas d'un PV, être certifiée conforme
II Confirmation du rattachement par le premier syndic de la copropriété, lorsqu'il a été désigné par le syndic provisoire	PV d'AG désignant le syndic	
III Renouvellement du mandat d'un syndic provisoire d'une nouvelle copropriété (immeuble mis en copropriété après le 1er janvier 2017)	Pour un syndic coopératif : PV d'AG désignant les membres du conseil syndical et du PV du conseil syndical élisant le syndic	
IV Confirmation du rattachement de la copropriété à un compte de télédéclarant après une immatriculation d'office réalisée par un notaire	Ordonnance du juge pour une administration provisoire	
V Demande de rattachement d'une copropriété immatriculée par un représentant légal (sans déclaration préalable de son prédécesseur)		

Insérer une pièce justificative dans le cas de l'immatriculation initiale (cas I)

Lors de l'immatriculation ou du rattachement, vous devez télécharger dans le registre votre pièce justificative

- #### Étape 1 Informations de rattachement
- Accédez à l'écran « *immatriculer une copropriété* »
 - Renseignez vos données de rattachement
 - Sélectionnez le type de pièce en cliquant sur le triangle 1
 - Une liste de choix apparaît, choisissez entre « contrat de syndic » ou « PV d'AG approuvant le mandat », en cliquant sur type souhaité 2

- #### Étape 2 Téléchargement de la pièce justificative
- Une fois le type de pièce sélectionné, le bouton « parcourir » s'active 3
 - Cliquez sur « parcourir » et sélectionnez sur votre ordinateur la pièce justificative
 - Finalisez l'importation en cliquant sur « ouvrir » 4
 - Attendez le téléchargement de la pièce justificative et cliquez sur étape suivante

The screenshots show the 'Informations de rattachement' screen. In the first, a dropdown menu is open showing 'Contrat de syndic' selected. In the second, a file explorer window is open, showing a file being selected for upload. A red box highlights the 'Parcourir...' button and the file selection process.

En fonction de la taille de la pièce justificative, la durée de téléchargement peut varier. Merci d'attendre son téléchargement complet

NB : dans les autres cas où une pièce justificative vous est demandée, le même type d'écran vous est proposé à partir de l'écran « Rattacher une copropriété » (cas II, IV, V), et à partir de l'écran « Gérer mes copropriétés » - renouvellement de mandat (cas III)